



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL

Convocation adressée le 3 octobre 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation d'un ajout du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024
- II) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024
- III) Approbation de l'ordre du jour
- IV) Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur le cahier d'Adaptation des villes au changement climatique de la Métropole du Grand Nancy
- V) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
- VI) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de préservation et de gestion des déchets
- VII) Avis sur les modalités prévues pour la Zone à Faibles Emissions – mobilité (ZFE-m) de la métropole du Grand Nancy et de ses modalités d'accompagnement
- VIII) Vente de l'immeuble communal dit « Immeuble des Aulnois »
- IX) Convention de financement du conseiller numérique
- X) Convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture – Maison pour tous pour le versement de la subvention 2024
- XI) Convention avec les associations sportives bénéficiant en 2024 d'une aide de la collectivité supérieur à 23 000 euros
- XII) Subvention à la coopérative scolaire de l'école Montaigu
- XIII) Groupement de commandes pour l'achat des articles de ménage, les décapants détergents nettoyants, les produits d'entretien, les produits à usages unique, les consommables/distributeurs et les sacs poubelles
- XIV) Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL X-Démat
- XV) Renouvellement de la convention de mutualisation du Délégué à la Protection des Données avec les communes
- XVI) Action de prévention à la santé bucco-dentaire chez le tout-petit (0-3ans) – Convention avec l'université de Lorraine
- XVII) Convention d'objectifs partagés autour de la gestion des places de matchs sportifs pour la saison sportives 2024-2025
- XVIII) Recours au service facultatif de la médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle
- XIX) Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attribution du Conseil municipal

Présents :

Eric DA CUNHA, Jean-Paul GRAVRILOFF, Sylvie COLIN, Patrice MARCHAL, Jennifer VERNEAU, Eric BRAUN, Danielle CHARPENTIER, Françoise BMMES, Gérard BERNARD, Richard KLEINCLAUSS, David LOMBARD, Pascale PEREIRA, Dimitri MARCHAL, Laura COLLARD, Stéphane DEGEILH, Gérard CUNY, Abdelhamid KHEIRI, Sibyle EDZIMBI-LOLO, Magali BAZIN, Sofiane OMARI, Guylaine TROUVE-VALLEE

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

Nadine CAROMEL à Sylvie COLIN
Ibrahima NDIAYE à Jean-Paul GAVRILOFF
Axelle PICARD à Laura COLLARD
Yann FREMY à Sofiane OMARI
Anne-Sophie GAVRILOFF à Guylaine TROUVE-VALLEE

Absents excusés :

Cyril ECUYER

Absents :

Orane CARMENTRE
Patrick AIME

A été nommée secrétaire : Gérard BERNARD

I) Approbation d'un ajout au procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

Monsieur le maire : Nous commençons nos travaux. On va revenir un peu comme on en avait parlé la dernière fois sur la partie manquante du PV du 11 avril parce que vous nous aviez alerté à juste titre et ce n'était pas une petite partie qu'il manquait, je pense que vous l'avez vu. J'excuse les services parce que on était apparemment entre deux bandes, et comme vous l'avez vu, il n'y a pas que l'intervention d'une personne qui n'apparaissent pas mais 5 pages, Françoise BMMES notamment. Donc, du coup on a remis les 5 pages supplémentaires dans le procès-verbal du 11 avril. Est-ce que vous avez des remarques ? Non ? Pas de remarques ?

Adopté avec 26 voix pour, 2 abstentions

II) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

Monsieur le maire : Deuxième chose, le procès-verbal cette fois ci du 27 juin 2024, du dernier Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des observations ?

Approuvé à l'unanimité.

III) Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le maire : Sur l'ordre du jour, point numéro trois. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des observations ?

Approuvé à l'unanimité.

IV) Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur le Cahier d'Adaptation des villes au changement climatique de la Métropole du Grand Nancy

Monsieur le maire : Point numéro quatre, le rapport de la CRC sur le Cahier d'Adaptation des villes au changements climatiques de notre métropole. Je donne la parole à Patrice MARCHAL.

Patrice MARCHAL : Merci. Bonsoir à tous, la chambre régionale des comptes a effectué un contrôle thématique sur métropole du Grand Nancy dans le cadre d'une enquête sur l'adaptation des villes et des métropoles face au changement climatique. Cette métropole caractérisée par une urbanisation importante puisque sur la métropole du Grand Nancy 53 % de ses sols sont artificialisés. Particulièrement, aux effets des changements climatiques, notamment les fortes chaleurs, et les inondations en raison de sa situation géographique et de son climat continental. Les documents de planification régionaux et locaux orientent le développement durable et l'aménagement du territoire en intégrant des enjeux écologiques bien que certaines recommandations manquent de précision en matière d'orientation et d'adaptation des documents tels que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunale qui compliquent la mise en œuvre rapide des actions nécessaires. Le PCAET a été adopté en 2023 et ne sera pleinement opérationnel qu'après validation par la mission régionale d'autorité environnement. Le PLU(i) dont la rédaction a débuté pour rappel en 2015 devrait être finalisé en 2025. Malgré ces délais, la métropole a lancé des initiatives en 2021 comme son programme métropolitain de l'habitat et le plan d'action du contrat territorial eau et climat qui a pour budget prévisionnel près de 150 M€ financé par l'agence de l'eau Rhin Meuse. De plus, un contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE) a été signé pour un montant de 800 M€ concerne principalement les mesures de mobilité durable et décarbonées mais également une grande partie des actions du PCAET. La métropole ne dispose pas encore d'un budget vert centralisé pour gérer les finances d'initiatives écologiques, une cellule d'ingénierie financière est en cours de création pour suivre ces projets. Les actions initiales se concentrent sur l'atténuation et la transition énergétique avec des dispositifs d'économies d'énergies déjà en place pour les particuliers. Des nouvelles initiatives comme la végétalisation des espaces urbains visent à réaliser des îlots de fraîcheur et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Un atlas de la biodiversité est en phase de finalisation pour améliorer la connaissance et la préservation d'espèces locales en complément d'une politique de protection des arbres en milieu urbain. Cependant, la Chambre Régionale des Comptes recommande à la métropole de mieux anticiper les impacts futurs du changement climatique dans ces projets d'urbanisme. A l'heure actuelle, peu d'opérations intègrent des scénarios climatiques futurs ce qui limite l'efficacité des mesures d'adaptation face à un climat en pleine évolution. La chambre formule deux recommandations : renforcer le suivi de la mise en œuvre du PCAET et mettre en place un suivi du financement des actions de transitions écologiques et d'adaptations aux changements climatiques. Ainsi que systématiser la réflexion « en climat futur » pour toute nouvelle opération d'aménagement et dans les orientations pour l'habitat métropolitain. Il est donc proposé au Conseil municipal : de débattre du rapport définitif de la chambre régionale des comptes joint en annexe, et de prendre acte dudit rapport. Merci de votre écoute.

Monsieur le maire : Le débat est ouvert, qui souhaite prendre la parole ? Vous avez des remarques ? Des observations ? Tout le monde a pris acte du rapport ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

V) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur le maire : Point suivant, point numéro cinq, le rapport annuel 2023...2023 sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement et je donne la parole à Patrice MARCHAL.

Patrice MARCHAL : Je vais vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, données issues de 2023. Je vais passer le sommaire. Des événements marquants : la station de traitement des eaux usées à Maxéville avec une mise en route de nouvelles

installations de digestion et valorisation à noter que ceci en 2023 a permis la production de 10,7 Gigawatt de biométhane injectés dans le réseau GRDF et qui a permis une recette de 1,57 million d'euros. Autre évènement, le réservoir Richard Pouille a mis en service de nouvelles conduites. Ce chantier s'élève à 3,1 millions d'euros et qui a permis une sécurisation de l'alimentation du réservoir qui dessert un quart des abonnés de la métropole. Je vais assez vite car ces rapports-là sont un répétitif d'une année sur l'autre, à part quelque chiffre. Les évènements marquants sont le *challenge* écolo et programmation culturelle. A noter une baisse de 15% des familles habitant des maisons individuelles, on peut considérer que ce *challenge* est réussi. D'autres évènements marquants : le déploiement des outils informatiques et gestion de radio-relevée. Comme vous le savez, il y a eu la mise en place de compteurs d'eau qui permettent, comme il est indiqué une consultation en continu et également de paramétrer des alertes de surconsommation mais aussi la détection de fuite d'eau. Deuxième partie, l'eau potable, les volumes prélevés dans la Moselle s'élève à 17,13 millions de m³ ce qui par rapport à 2002 une baisse de 2,5%...2022. Pardon. Même si 2,5% semble une valeur assez faible, par rapport à 17,13 millions de m³...c'est non négligeable. Concernant les volumes produits à l'usine Edouard Imbeaux, un volume de 15, 91 millions de m³, - 3,4% par rapport à 2022, et le volume facturé est de 13, 30 millions de m³ ce qui représente - 4,74% toujours par rapport à 2022. Nous rentrons là : concernant l'eau potable, sur les rendements. Ce que l'ont peut constater c'est que l'évolution de l'indice linéaire baisse toujours encore une fois en 2023, par rapport à 2022, même si celle-ci est un petit peu plus faible ; Et l'évolution du rendement est toujours depuis maintenant... si j'arrive à lire depuis encore, 2022 est restée à 88% ce qui au niveau national est plutôt intéressant et correct. Je continue toujours sur l'eau potable : la consommation annuelle sur les vingt communes est en constante diminution, pour un total de -4,72% par rapport à 2022. A noter, comme en 2022 par rapport à 1726 prélèvements, le taux de conformité, concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques est de 100%. Comme il est noté, l'eau est considérée de bonne qualité. Toujours par rapport à l'eau potable, les travaux en 2023 ont été sur le renouvellement du réseau d'eau potable dans le réseau structurant, renouvellement comme on vient de le dire des compteurs d'eau potable, également, pour ceux qui sont dans ce secteur, le confortement du barrage de Méréville. Le renouvellement de branchements neufs et des travaux sur l'usine Edouard Imbeaux des réservoirs associés à la sécurisation des flux principaux qui représente sur ce total environ 5 millions d'euros hors taxe. Toujours sur l'eau potable, les projets sont un nouveau captage dans la Meurthe, une modernisation de la microcentrale du barrage de Méréville et la gestion patrimoniale qui est envisagée par la réhabilitation du réservoir du CHU, démolition et reconstruction du réservoir Beauregard. Concernant l'assainissement, l'épuration à la station de Maxéville, le volume épuré est de 30,3 millions de m³ ce qui représente par rapport à 2022 +17% qu'il faut mettre en corrélation avec la pluviométrie qui a été plus de 4,40% je passe au slide suivant la qualité des rejets de la station du traitement en milieu naturel ou rejeté dans le milieu naturel et conforme sur l'ensemble des paramètres selon l'arrêté d'autorisation. Et la valorisation des bords est environ moins 19% par rapport à 2022. Juste le compostage donc, qui représente 1771 tonnes de matière. Concernant les travaux d'assainissement, donc la fin des travaux et la mise en service des nouvelles installations de digestion, valorisation énergétique du biométhane à la station de traitement de Maxéville, programme de renouvellement des installations pour réhabilitation renouvellement réseau collecté les eaux usées, travaux de réparation de collecteurs, travaux de pose d'un réseau de captage des eaux claires de recul à Vandoeuvre et renouvellement et branchements neufs. Je continue. Euh...les projets d'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'assainissement, Euh... le collecteur, liaison Embanie - Marcel Brot sur le pont de Meurthe qui est planifié et prévu en 2025. La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : alors la renaturation du Frahaut, pour ceux qui ont vu qui a déjà débuté, notamment sur la phase 1 et la phase 2 est en cours. Euh. Les opérations globales de protection contre les innovations et restauration de la qualité du Fonteneau et de ses affluents qui est programmée pour 2025-2027 et la construction d'un bassin pleine rive droite à Essey-lès-Nancy qui est planifiée en 2026-2029. Concernant le prix de l'eau, je vais juste parler des pourcentages. On a une augmentation de plus de 4% sur la fourniture de l'eau à la redevance assainissement par rapport à 2023. Du là à noter qu'on est sur les tarifs 2024, on n'est pas... c'est le rapport 2023 mais ça se mélange un peu au niveau des dates, c'est à dire que là on parle du tarif 2024 par rapport à 2023 à noter. [Bravo] il faut suivre... [ce n'est pas de votre fait], c'est ça que j'ai repris de la métropole, euh. À noter également que le tarif en 2024 pour la consommation de 120m³ avec abonnement, ce qui représente 4,4014 TTC/m³. Euh. Ce qu'il faut noter toujours, c'est qu'on a plus... euh +3,75% par rapport à 2023 et la répartition se fait : alors je vais essayer de dire mais pour la production et la distribution de l'eau potable, on est environ à 50%, pour la collecte et la dépollution 32%, et pour la redevance, c'est la taxe qui est reversée aux organismes publics, 13%.

Si je fais l'addition. 19. Concernant les factures domestiques moyennes, là on est sur une stabilité de la facture moyenne des abonnés qui résident en pavillon et en appartement et donc avec une baisse de la consommation moyenne, on est à 31,2 euros TTC par mois. Ce que je note également, c'est que même si le prix n'augmente pas au global, la consommation diminue.

Guylaine TROUVE-VALLE : Et là, ils ont bien mis 2023 ?

Patrice MARCHAL : Oui, oui, les prix augmentent, mais la facture n'augmente pas par habitant parce que la consommation diminue.

Stéphane DEGEILH : Ah bah justement c'est corrélé.

Patrice MARCHAL : Oui non mais voilà non, c'est pour ça que je préfère le préciser.

Stéphane DEGEILH : Moins la métropole vend d'eau, bah plus ça va obliger de la vendre plus cher parce que les coûts fixes, les coûts de charge sont là, les coûts de traitement aussi. Donc on peut se réjouir du fait effectivement, qu'on préserve la ressource eau et qu'on consomme moins, mais c'est sûr que derrière...

Patrice MARCHAL : Donc, sur les éléments budgétaires [Eric DA CUNHA : les 4% en fait c'est uniquement 4%, ça vient du taux d'inflation en fait qu'on a eu sur les années, les 4% viennent de là]. Concernant le budget, l'exploitation représente une dépense de 33,5 millions d'euros, les recettes, 40,7, l'investissement 10,57 millions et les recettes 0,49 millions. Le budget de l'assainissement collectif en exploitation, les dépenses s'élèvent à 22,87 millions et recettes à 26,39.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Mais ça c'est l'année 2023 ou l'année 2024 ?

Monsieur le maire : 23

Patrice MARCHAL : 2023.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Comme sur le tarif, on peut se poser la question, c'est pour ça que je vous la pose.

Patrice MARCHAL : Oui, vous faites bien, parce que tout à l'heure ils ont [Voilà] mais tous les ans ils le font.

Monsieur le maire : Guylaine, le tarif qu'on vous a donné, 2024, il a été délibéré en 2023 et applicable en 2024. C'est juste ça.

Guylaine TROUVE-VALLEE : C'est pour ça que sur le rapport annuel, il fallait mettre 2023. Ils se sont quand même plantés. C'est pour ça que je demandais si les éléments budgétaires c'était aussi le cas ou pas.

Monsieur le maire : Vous avez bien les données 2023.

Patrice MARCHAL : J'ai terminé, je vous remercie de votre écoute.

Monsieur le maire : Le débat est ouvert, si vous avez des questions. Oui monsieur KHEIRI.

Abdelhamid KHEIRI : Oui, j'avais une petite question par rapport au fait qu'on débattenne sur ce point là comme sur le point précédent, est-ce que ça sert à quelque chose ? Parce que ça vient de la métropole est-ce que notre voix, si on fait des remarques, ou des recommandations, ou on n'est pas d'accord. Est-ce que c'est remonté à la métropole ou on débat pour débattre ?

Patrice MARCHAL : Justement, l'objectif est de faire remonter les remarques à la métropole qui pourraient permettre éventuellement de modifier quelques orientations.

Monsieur le maire : Et la métropole regarde les procès-verbaux des Conseils d'administration

Guylaine TROUVE-VALLEE : C'est ce que j'allais dire. Logiquement, moi ayant travaillé dans ce service-là, je peux vous confirmer que à mon époque, les comptes rendus des Conseils municipaux étaient lus avec attention puisque les Conseils municipaux n'ont effectivement qu'un avis à donner, mais par contre, les observations sont bien lues par les services, les politiques de la métropole parce que c'est ça aussi qui nourrissent les débats.

Monsieur le maire : Et bien évidemment aujourd'hui si on est là à vous présenter le rapport, c'est parce que les communes ont délégué des compétences à la métropole, le rendu derrière c'est qu'ils doivent nous rendre compte de ce qui a été délégué. C'est pour ça qu'après on parlera des déchets ou qu'on parlera encore du développement durable au prochain conseil. Et tous les ans, on a le droit à ces rapports. D'autres remarques ? D'autres questions ?

Patrice MARCHAL : Pour information, le rapport complet est accessible sur le site de la métropole.

Abdelhamid KHEIRI : Pardon, je continue par rapport à ma question. La baisse de volume, il y a une raison, de la baisse de consommation. C'est quoi ? C'est une prise de conscience de la population ? C'est dû à quoi ?

Patrice MARCHAL : Il peut y avoir plusieurs raisons, les restrictions d'arrosage qui ont été importantes notamment pour les collectivités, je le rappelle, à Laneuveville au même titre que les autres communes de la métropole ont été soumises à une certaine période à ne plus arroser, on a même supprimé certains fleurissements de la ville pour éviter de les arroser. Ça contribue, et c'est une des plus grosses baisses de la consommation d'eau en pourcentage mais aussi les ménages qui font plus attention.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Et puis aussi les entreprises. Parce que les entreprises ce sont les gros consommateurs. Donc eux font d'énormes investissements de plus en plus sur leurs process pour économiser.

Monsieur le maire : Et donc, pour compléter ce que vous avez dit tous les deux, la baisse n'est pas si...elle est importante quand même, 2,5%, mais elle est moindre par rapport à l'année précédente. Parce que l'année précédente, le plus gros client en termes de consommation d'eau, c'est la Brasserie de Champigneulle comme c'est bien indiqué dans le rapport, il y a eu une demande en baisse très importante en 2022 de la part de la Brasserie, c'est pour ça que la baisse était beaucoup plus importante en 2022. Mais cette année, elle reste...

Guylaine TROUVE-VALLEE : Ils ont réouvert un fromage, un forage pardon.

Monsieur le maire : D'autres remarques ? D'autres questions ? Donc merci, on prend acte du rapport. Ah pardon...

Stéphane DEGEILH : Une petite, qui n'appelle pas forcément à une réponse tout de suite, mais à quoi est dû la baisse de la valorisation de 19% : c'est un problème avec la Chambre de l'Agriculture comme à l'époque quand il y avait un problème avec les épandages ?

Monsieur le maire : Alors, je n'ai pas lu de réponse dans le rapport. [Stéphane DEGEILH : si vous pouviez poser la question ? A titre d'information]. On vous donnera la réponse, ce sera transmis. Donc on vous remercie, on passe au point suivant.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

VI) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Monsieur le maire : Idem, sur le service public des déchets cette fois-ci. Je redonne la parole à Patrice MARCHAL. Je vais juste quand même vous dire comme ça très rapidement et ce sera noté dans le procès-verbal pour les personnes que ça intéresse, sur le rapport de l'eau : tout ce qui concerne notre commune, vous pourriez le lire aux pages 16,18, 20, 22, 27,38,39 ,50,65,75, et le rapport de l'ARS page 83. Ce sera noté au procès-verbal, vous pourrez aller voir uniquement ce qui concerne notre commune. Moi qui ai lu tout le rapport au moins ça vous servira peut-être. A toi Patrice.

Patrice MARCHAL : Merci, je vais vous présenter le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. De la même manière, c'est toujours un peu le même, si ce n'est que la mise à jour de l'année 2020-2021, on est passé à 2021-2022 puis 2022-2023. Je vais aller assez rapidement. Le bilan des déchets et leurs revalorisations : évolution sur 2022-2023 est de moins 2,3%. A noter que les ordures ménagères ont baissé de moins 4,3%, les textiles également de moins 5,5% et les autres déchets au contraire ont augmenté de 4%. Je vous laisse regarder le camembert, au niveau de la valorisation énergétique, on est à 53%, valorisation des matières : 31%, et il reste encore 11% qui est vendu. Concernant les événements marquants : la collecte des encombrants mise en place en 2022, avec une information sur le volume collecté et sollicité 1700 fois en 2023. Concernant la collecte de carton de professionnels à domicile : la mise en place a été réalisée en 2023 sur le centre-ville de Nancy et 1360 professionnels ont utilisé ce service. Il y a eu également une modification de la fréquence de la collecte sur quatre secteurs qui étaient en bi-hebdomadaire et qui passeront en un passage par semaine. Et normalement en 2024, ceci sera poursuivi, c'est-à-dire que les secteurs qui sont encore en bi-hebdomadaire seront à une collecte par semaine. Concernant le programme de rénovation des déchetteries, vous avez, je pense, tous pu voir que la déchetterie de Ludres était terminée donc accessible. Euh, il y a toujours, de nouvelles actions de prévention, soutiens à l'utilisation de textile sanitaire, lavable, par une augmentation de la subvention qui passe de 30€ par an à 90€ et ceci pour les trois ans à venir. Financement de frigo solidaires, la 3^{ème} édition du « Noël Vert » qui a attirée 2200 personnes. La subvention du Grand Nancy qui a été versée à l'association Croix rouge Insertion, une participation à la fois en équipement et adhésion au composte citoyen Grand Est. Le tri à la source des biodéchets, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024. La métropole du Grand Nancy a retenue la stratégie suivante...donc qui comprend un ensemble de solutions diversifiées en vue de répondre aux besoins des producteurs de déchets avec le renforcement de l'incitation au compostage individuel, vous savez, vous avez accès à...je ne sais pas comment ça s'appelle, des bacs de compostage, des composteurs tout simplement. Le développement des composteurs partagés. Euh, vous avez pu voir que sur la commune, des bacs ont été installés. Le déploiement d'une collecte séparée via des points d'apports volontaires et collecte de produits... de producteurs non ménagers jusqu'à 10 tonnes par an. Au niveau prévention, le compostage...alors en chiffre, euh, je vais aller assez vite parce que, c'est toujours les mêmes d'une année sur l'autre : On a 1140 composteurs, 96 composteurs vendus et vendus 33 nouveaux cycles de compostage, et 991 tonnes de compost qui ont été distribués ou restitués. Toujours treize *repair-café* qui sont actifs, et la poursuite de... donc, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, cosmétique. Et implantation de 60 conteneurs enterrés et semi-enterrés et dont 2292 en 2023. Il est à noter que pour fin de cette année il y aura des conteneurs semi-enterrés dans le quartier des Aulnois qui vont être installés. Le développement des *smartline* et puis donc les accès à la déchetterie : on est à 90000 cartes qui sont en circulation, à noter une légère baisse du nombre d'entrées, ce n'est pas obligatoirement lié au volume, les 3 déchetteries qui comptabilisent toujours les mêmes, donc 60% des entrées donc Nancy, Vandœuvre et Essey-les-Nancy et l'année prochaine Ludres, donc il y aura un peu de répit. La communication concernant les déchets. L'objectif est de sensibiliser les habitants à la prévention et au geste du tri, donc vous pouvez aller à la maison de l'habitat, qui répond à vos demandes. En 2023 ça représentait 1500 de demandes. Sur ce thème il y a toujours 6 ambassadeurs du tri : l'important, c'est qu'il y a eu je pense 532 élèves sensibilisés dans les collèges, 79 animations scolaires et 51 participations à des manifestations pour l'animation d'atelier et encore 80 animations scolaires et participations par les maîtres composteurs, toujours au jardin de ville et jardin de vie. Au niveau économique, les investissements s'élèvent en dépense à 5,15 millions d'euros, en fonctionnement 35,5 millions d'euros et par rapport à 2022, on remarque une augmentation de 5%, 5,1% pour être précis. Les recettes s'élèvent à 42,7 millions d'euros, plus 9% par rapport à 2022. Euh, au niveau analytique, on est à 438 kilogrammes par habitant par an hors gravats, ce qui représente 115,16€ hors taxe par habitant et le taux

d'enlèvement des ordures ménagères : 6,71% qui est inchangé depuis 2020. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le maire : Monsieur OMARI ?

Sofiane OMARI : Par rapport au bilan et par rapport au chiffre, à aucun moment n'apparaît notre commune. Peut-on acter sa mise en sommeil de la déchetterie à Laneuveville ?

Patrice MARCHAL : Je n'ai pas compris, pardon.

Sofiane OMARI : Je recommence. Vous parlez effectivement des autres communes, Pulnoy, Nancy, et notre commune ? Savoir un petit peu comment...

Patrice MARCHAL : De la déchetterie de Laneuveville, comment on en est...

Monsieur le maire : Page 39.

Sofiane OMARI : En tout cas, pas dans la...

Monsieur le maire : Oui bah..., C'est un condensé

Sofiane OMARI : C'est important.

Monsieur le maire : Page 39.

Eric BRAUN : La notre n'est pas souvent ouverte et on ne peut rien y mettre.

Sofiane OMARI : Je n'allais pas dire, mais, c'est un peu ça.

Patrice MARCHAL : On peut le dire.

Jean-Paul GAVRILOFF : Il n'est pas question qu'elle ferme.

Guylaine TROUVE-VALLEE : On peut dire que tout est fait pour fermer à terme, dans la mesure où l'on ne peut pas y apporter et que c'est restrictif au niveau des apports. Le constat ne peut-être que celui-là. On en a conscience, je pense, tous autour de cette table.

Patrice MARCHAL : Qui est le même sur celui de Saulxures.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Même si certains ne peuvent pas le dire.

Jean-Paul GAVRILOFF : Et on ne peut pas l'agrandir surtout.

Sofiane OMARI : Moi ce qui m'intéresse, c'est sur ma commune après...je ne comprends pas beaucoup.

Patrice MARCHAL : Il y a une importance pas négligeable vis-à-vis des habitants de Laneuveville. Parce que ça engendre un coup non négligeable sur la facture par habitant, par habitation. Donc le rapport niveau métropole impacte, donne l'information sur voilà...Après si on parle de la déchetterie de Laneuveville plus précisément. Celle-ci ne permettra pas une...comment...augmentation de sa surface qui permettrait d'avoir les mêmes prestations qu'à Ludres et Vandoeuvre. Ça c'est clair. En revanche, on a exactement la même situation sur celle qui donne sur Saulxures comme celle qui est à Heillecourt. On est exactement sur les mêmes situations. Après, ce qu'on peut espérer, c'est qu'il y ait un projet qui permettrait de rendre commun ces trois

déchetteries, après est-ce qu'elle serait sur Heillecourt, Laneuveville, Art-sur-Meurthe, je ne sais pas mais il faut lui trouver un endroit car aucun des trois ne permettra d'avoir une extension comme celle de Ludres ou de Vandoeuvre. Ça c'est certain.

Gérard BERNARD : Ce qui est dommage sur la réalisation de cette déchetterie, c'est qu'ils ont fait l'entrée et la sortie sur le même côté, il aurait fallu une entrée et une sortie par exemple sur le rond-point. Et puis le fait, effectivement qu'elle ne prenne pas tous les déchets, ça favorise aussi les déchets sauvages.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Tout à fait.

Stéphane DEGEILH : Ou l'apport dans d'autres déchetteries tout simplement. Pour certains déchets, je vais à celle d'Heillecourt.

Monsieur le maire : D'autres remarques ? D'autres questions ? Oui Monsieur KHEIRI

Abdelhamid KHEIRI : Oui, moi, ma remarque va dans le même sens, c'est vrai que là, c'est un rapport de la métropole, rapport d'aspect très général, fait par les services de la métropole, ce serait bien qu'ils déclinent par ville. Parce que là, toutes ces actions qu'on a vu sont très bien mais qu'est-ce qui a été fait ici ? Ce serait bien que pour Laneuveville, ils nous disent qu'est-ce qu'ils ont fait ici.

Patrice MARCHAL : Comme je l'ai dit, il y a eu la mise en place des bacs de déchets qui ont été installés sur notre commune en début de mois, mi-septembre...

Abdelhamid KHEIRI : Action par action...

Patrice MARCHAL : Qui sera peut-être présent sur le prochain rapport. Après dans le détail, il y a le nombre d'entrée sur la déchetterie pour Laneuveville qui malheureusement reste faible. Après comme ont vient de le dire, c'est dû aussi aux contraintes qui sont imposées par cette déchetterie.

Monsieur le maire : Alors, Stop. Le fait que deux personnes parlent en même temps, je vous assure qu'après pour les personnes qui rédigent le PV c'est compliqué. On a tout notre temps, prenez juste la parole les uns après les autres, s'il vous plaît. Stéphane puis après David.

Stéphane DEGEILH : Je disais, je pense qu'on va avoir des interventions par la métropole, par le biais des ambassadeurs du tri, notamment sur les Aulnois du fait qu'ils vont insérer des bacs semi-enterrés. Ça va être couplé avec des informations, sensibilisations au tri des déchets. Donc là, l'année prochaine, on aura peut-être justement un retour des actions que pourra nous faire Patrick.

Monsieur le maire : Effectivement, ce rapport-là, Laneuveville-devant-Nancy est écrit que deux fois, pour notre déchetterie et pour le jardin de ville, jardin de vie et c'est tout concernant notre commune. C'est plus général, la gestion de déchets à la métropole.

Patrice MARCHAL : Ce sera peut-être noté un peu plus l'année prochaine.

Monsieur le maire : Mais c'est vrai que les chiffres à retenir quand même : 2021 la déchetterie représentait 2,6% des apports, 2022 : 2,4% des apports. Cette année, 2023 : 1,8% des apports. On va dire que ça va en déclinant. D'autres remarques ?

Stéphane DEGEILH : Une petite remarque, justement on constate une baisse des collectes ménagères d'environ 4% mais une stagnation, une petite baisse mais quasiment une stagnation de la collecte sélective. Donc je pense, qu'il y aurait intérêt à relancer une campagne de sensibilisation au niveau des habitants parce que pour qu'il y ait un tri qui soit supérieur, de façon à ce qu'encore les OM baissent. Je pense que c'est dû

encore à la rupture économique, moins de consommation, moins d'ordures, parce que moins d'achats, moins de déchets mais on devrait voir une petite hausse, et une petite campagne de sensibilisation à faire.

Monsieur le maire : Ce sera noté. Donc on vous demande de prendre acte du rapport et nous vous remercions.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

VII) Avis sur les modalités prévues pour la Zone à Faibles Emissions – mobilité (ZFE-m) de la métropole du Grand Nancy et de ses modalités d'accompagnement

Monsieur le maire : Point numéro sept sur la ZFE et je redonne la parole à Patrice MARCHAL.

Patrice MARCHAL : La pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur qui impacte significativement l'espérance de vie des habitants, pour y remédier, l'état a instauré des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m). D'abord pour les collectivités qui dépassent régulièrement les normes de qualité de l'air (Loi d'Orientation des Mobilités, 2019) puis pour toutes celles de plus de 150 000 habitants ou celles couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). La métropole du Grand Nancy est désignée comme « Territoire de vigilance » et doit mettre en place une ZFE-m d'ici la fin d'année 2024. Cette ZFE cible principalement le secteur des transports, premier émetteur d'oxydes d'azote et deuxième émetteur de particules fines par un arrêté Président de l'EPCI. La ZFE limitera la circulation aux véhicules les moins polluants sur la base des certificats Crit'air. C'est la petite vignette pour ceux qui ne savent pas, que vous mettez sur le pare-brise de 1 à 5. Les collectivités doivent définir librement le périmètre de la ZFE, les catégories de véhicules concernés et le calendrier de restrictions. L'objectif de la métropole est d'atteindre les seuils de qualité de l'air recommandés par l'OMS à d'ici 2030, tout en respectant les futures normes européennes. Cela nécessite une approche à moyen terme intégrant d'autres dispositifs notamment dans le secteur résidentiel. La ZFE s'inscrit dans une stratégie plus large pour promouvoir une mobilité moins polluante et réduire les émissions de gaz à effet de serre renforcée par le P2M (Plan Métropolitain des Mobilités) et le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) [Eric DA CUNHA : Trop de sigles] C'est pour ça que je les précise à chaque fois. En 2023, la métropole a lancé une étude pour définir les modalités de sa ZFE en concertation avec les territoires environnants pour une approche collaborative. Les options retenues impliquent des contraintes modérées et n'affectant que les véhicules non classés et ceux avec un critère cinq avec un démarrage des restrictions pour les particuliers prévu en 2028. Des mesures d'accompagnement seront mises en place pour aider les usagers incluant des conseils personnalisés et des aides pour ceux souhaitant renouveler leur véhicule. La synthèse des modalités de la ZFE-m et les mesures d'accompagnements sont présentées dans une note jointe en annexe. L'article 2213-4-1 du CGCT prévoit que les Conseils municipaux et communes limitrophes soient consultés pour avis. Vu l'avis favorable de la commission

Urbanisme, travaux, sécurité, transition écologique et mobilités du 1^{er} octobre 2024, il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable aux modalités de la ZFE-m de la métropole du Grand Nancy. J'oriente le débat.

Monsieur le maire : Le débat est ouvert, si vous avez des questions, on espère que vous en avez. Oui, Monsieur OMARI

Sofiane OMARI : Je ferai quand même le choix de faire des remarques, parce que bon malgré des actions personnelles de la métropole, ce qui est un peu dommage c'est que l'inconvénient à cette mesure, je ne sais pas si on a pris en compte les foyers et aux personnes les plus fragiles qui seront mis de côté et ne pourront plus circuler avec leur véhicule, ce serait important de faire aussi cette remarque là et si vous de votre côté, vous pouvez remonter ça.

Sylvie COLIN : Monsieur OMARI, pardon...je ne comprends pas tout.

Monsieur le maire : Si vous pouviez parler un peu plus fort.

Sofiane OMARI : Bien sûr. Je disais concrètement, malgré qu'il y ait des mesures portées par la métropole et qu'on essaie de faire des remarques. Il y a quelques inconvénients sur cette mesure. Je ne sais pas si on a pris en compte les personnes, les foyers les plus fragiles qui seront en quelque sorte mis de côté qui ne pourront plus circuler avec leur véhicule dans ces zones-là. La question étant : quels dispositifs par rapport à ces gens-là ?

Patrice MARCHAL : La question, c'est comme je disais, il y a des aides qui sont prévues avec des accompagnements. En revanche, je n'ai pas précisément, moi personnellement les informations sur les aides. Je suppose que ça va être soumis...

Monsieur le maire : Je vais vous donner des détails juste après. D'autres remarques ? Madame BMMES

Françoise BMMES : C'est quel secteur qui est concerné par la ZFE ?

Monsieur le maire : Alors, est-ce que vous avez la carte ? Normalement, vous avez ce plan-là. [Patrice MARCHAL : Je peux le projeter]. Les routes principales qui ont été fléchées, vous l'avez eu ce plan ?

Sylvie COLIN : Bah dans le dossier, oui.

Monsieur le maire : Normalement vous l'avez, tout le monde. Pour faire simple, dans notre commune, c'est ZFE partout sauf la D400 de la Madeleine et sur la M, je ne sais pas le numéro...sur la route de Bayon qui va à Ville-en-Vermois. Ok pour tout le monde ? En ce qui concerne notre commune, bah voilà, on va le voir sur le plan. C'est en bas à gauche sur le plan.

Patrice MARCHAL : C'est ici, je ne sais pas si vous voyez la souris qui bouge ?

Monsieur le maire : Et donc on va jusqu'au P+R de Jarville, en disant que voilà, les gens qui sont hors ZFE, ils ont le droit d'être sur la route jusqu'au P+R et ensuite, on considère que la ZFE commence et ils prennent un autre moyen de locomotion. Ils ont même le droit d'aller jusqu'au P+R Gabriel Fauré de Jarville soit, ils vont jusqu'à l'entrée de Nancy, limite Nancy-Jarville.

Sofiane OMARI : Art-sur-Meurthe est concerné ? [Oui]

Sylvie COLIN : Toute la métropole.

Sofiane OMARI : Parce que s'il n'y a pas de dispositif pour aller à Art-sur-Meurthe, ça va être compliqué sans véhicule.

Stéphane DEGEILH : Il faut peut-être préciser les choses. C'est-à-dire qu'en fin de compte, pour les particuliers, ça s'appliquera pour les critères quatre à partir de 2028 [Patrice MARCHAL : cinq] cinq. Et donc après ce qui va nous concerner directement, ça va être camion, camionnette. Donc la question va se poser dans un premier temps, pour les petits artisans. Et là, pour le coup, les aides dans la transformation des véhicules, parce que là c'est uniquement sur la transformation et non pas sur l'acquisition d'un véhicule neuf. Moi, je m'interroge sur le coût que ça va faire pour la métropole, le coût global, parce que cette étude ne prend pas en compte le nombre de véhicule envisagés à aider moins les coûts quotidiens pour les particuliers et les artisans. Ce qui veut dire que derrière, soit ça va être un impôt lourd, c'est à dire par une augmentation des taxes, soit ça va être un financement qui n'ira pas sur d'autres politiques publiques de la métropole. Mais l'argent qui est distribué, il faudra bien le trouver.

Monsieur le maire : Alors, moi je vais répondre à ça tout de suite. En fait, j'ai des données que vous n'avez pas et qui étaient dans la délibération de la métropole. Et je trouve dommage qu'on vous donne tous les textes mais pas ces données que je trouve importantes. Premièrement, pour les aides, je vous lis la délibération de la métropole. Pour les professionnels, elles vont s'adresser aux entreprises de moins de 20 salariés, micro-

entreprises, associations, SCI, professions libérales, coopératives d'activités : pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique léger, 15% de l'achat total avec un plafond de 3000€. Pour répondre à Monsieur OMARI, les aides aux particuliers seront en fonction des revenus, pour cibler en priorité ceux qui en ont le plus besoin. Elles s'adresseront aux ménages domiciliés sur le territoire de la métropole bien évidemment, appartenant aux cinq premiers revenus d'imposition le plus bas : revenu fiscal de référence. Exemple concret : 2000€ d'aide pour un revenu fiscal inférieur à 7100€. Tout ça ce sont des chiffres très concrets, dans la note de la métropole. Et également pour répondre à Stéphane, et là c'est très précis sur le budget de la métropole, les dispositifs d'aides financières à la conversion ou au retrofit pour les professionnels et particuliers, sont inscrits dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) délibéré le 30 mars 2024. Le budget d'aide s'élève à 3 millions deux cent trente-neuf mille euros et il est détaillé dans la délibération de la métropole, 249 350 € en 2024, 747 750 € en 2025, 695 000 € en 2026, 1 million quatre-vingt-cinq mille euros en 2027, 461 400 € en 2028. Là c'est une estimation du nombre de véhicule concerné à l'horizon 2025-2028. Après voilà, ce sont des statistiques, en partant du principe que ça va concerner moins de 1% des véhicules des particuliers, 10% des poids lourds, et un peu près 8%, si je ne me trompe pas des utilitaires.

Stéphane DEGEILH : Les ZFE, il faut repasser par le contexte, c'est le gouvernement qui a ordonné, plutôt que de prendre une mesure impopulaire, il a laissé prendre les collectivités territoriales et son financement aussi. Donc plutôt que d'appliquer une règle au niveau nationale, c'est pour ça que le ministre à l'époque est revenu en arrière car ça concernait 30% car on allait jusqu'au crit'air, les seuls véhicules qu'on autorisait dans les agglomérations c'était soit les crit'air zéro ou un. Donc une voiture diesel en critère deux, pour 31 millions de véhicules. Donc bien sûr le gouvernement se défait comme d'habitude, aussi bien sur les responsabilités que sur les financements pour les collectivités territoriales et laisse aux métropoles le soin d'appliquer leurs zonages et leurs règles avec tout un panel de dérogations, c'est assez rigolo, parce que d'une métropole à l'autre, pour celles qui étaient beaucoup en avance, certaines sont déjà revenues en arrière sur ce qu'elles avaient fait voyant les difficultés, [Eric DA CUNHA : Strasbourg, Rouen] il faut s'interroger sur le bien-fondé de cette ZFE. Alors, je ne dis pas qu'il ne faut rien faire, ce n'est pas le sens de mon propos, j'ai quand même une sensibilité verte. Il faut qu'on regarde vraiment les études et les chiffres parce qu'on parle de deux choses : les particules fines et les oxydes d'azote, et l'ADEM, ce n'est pas moi qui le dit mais dit bien que 59% des particules fines proviennent de l'abrasion des freins au contact des pneumatiques et de la chaussée. Ce n'est même pas la consommation, donc le plus gros en fin de compte de cette pollution, elle vient de quand vous freinez et des pneumatiques. On peut également s'interroger sur les limitations de vitesse, sur les feux, qui vont contribuer à l'émission de particules fines. Donc on se rend bien compte que vouloir limiter la circulation automobile des particuliers ou certaines voitures par application de la ZFE ne permettra jamais de réduire le nombre de particules dans l'air et selon une stratégie nationale, c'est faire poser toute la crispation sur les collectivités. Alors, euh, moi je m'interroge aussi sur autre chose. C'est-à-dire que là on a parlé techniquement du périmètre et on y reviendra après parce que j'ai l'impression de m'opposer comme Tchernobyl. Je m'explique, donc, on permet, sur des axes de faire pénétrer des véhicules, des voitures qui en fin de compte, ne peuvent pas rouler ailleurs. A qui on va faire croire que les particules vont rester sur place ? Et qu'elles ne vont pas se déplacer dans l'air...donc on va avoir, je me lève en professeur, donc, on va avoir une concentration de particules fines sur les axes où l'on va permettre en fin de compte la circulation de ses camions, camionnettes, voitures. Donc plutôt que d'assurer l'axe Galtier, plutôt que faire une opération qui favorise la santé, on va contribuer en fin de compte pour les habitants de ces rues, là où on va avoir en fin de compte les axes pour rejoindre les autoroutes, avec une concentration de particules, et on laisse toujours rentrer les véhicules avec les particules qui vont être diffusées dans l'air. Donc en fin de compte, le bienfondé de cette ZFE, pour moi je ne comprends pas trop l'intérêt sauf à vraiment interdire et là vraiment on y trouverait un intérêt mais là en fin de compte, de composer ce tracé, moi ça me déplaît.

Monsieur le maire : Je pense que Stéphane parle de cette ZFE là et pas du fait que les ZFE soient appliquées. Je rappelle quand même que c'est la loi qui impose aux métropoles de mettre en place une ZFE depuis maintenant deux ans.

Stéphane DEGEILH : Et un dernier point qu'on n'a pas évoqué, c'est : comment on contrôle ? Et le contrôle, il va avoir un coût parce que là où ça va se faire, là où c'est fait, il y a des lectures de plaques minéralogiques.

Ça veut dire avec des systèmes de caméras, on n'en parle pas au niveau de la métropole, on n'a pas de chiffre, on ne sait pas combien de caméras vont être installées pour filmer les plaques minéralogiques, et la verbalisation automatique. Donc, quid de cette problématique, voilà, comment va se faire le contrôle ? Ce n'est pas le tout d'instaurer, on instaure et derrière, on se fait plaisir, on fait une ZFE à minima pour essayer d'éviter de froisser les susceptibilités, les crispations des personnes et derrière bah, on ne sait pas comment ils sont organisés et c'est pour ça que je serais contre.

Monsieur le maire : Alors sur les contrôles, il y a trois étapes. Il y a déjà : définir la zone de la ZFE, ça a été fait en conseil métropolitain au mois de juin, il y a des mesures d'accompagnement pour la ZFE qui ont été délibérées en septembre, et la prochaine étape c'est un arrêté de la métropole en novembre, qui prend en compte le périmètre, les mesures d'accompagnement pour une mise en place début janvier. A aucun moment on parle des mesures de contrôle derrière. On n'a pas de réponses car on n'a pas d'éléments. Oui Jean-Paul ?

Jean-Paul GAVRILOFF : Je revenais un peu sur ce qu'avait dit notre collègue, Monsieur OMARI, les aides sont des aides pour ceux qui résident sur le territoire métropolitain. On sait que quand même, les gens qui viennent travailler sur Nancy : 80% ce sont des gens qui résident hors des périmètres métropolitains. Ce qui veut dire qu'ils ne pourront pas bénéficier des aides comme ceux de Saint-Nicolas-de-Port, de Lupcourt, Azelot, ou ailleurs. Donc eux ne pourront pas bénéficier des aides métropolitaines. Donc pour rebondir sur ce qu'il a dit, on va pénaliser effectivement, milieux ruraux, qui ne sont pas forcément très fortunés, qui n'auront pas les moyens de payer une voiture électrique. Aujourd'hui une petite citadine c'est entre 35 et 40 000€, qui va pouvoir se le payer, et plus les aides métropolitaines...bon, actées pour un certain nombre d'année, je pense qu'aujourd'hui on ne sait pas parce que Monsieur BARNIER présente son budget aujourd'hui mais bon j'ai entendu, 5 à 10 milliards de moins pour les collectivités territoriales. Donc si la métropole est moins aidée par l'Etat, quid du plan, pendant trois ans ça va peut-être marcher mais que va devenir les aides quand les financements ne seront plus là.

Monsieur le maire : Pour votre information, au niveau de la métropole, pour cette délibération là a été adoptée à la majorité. La seule réserve qui a été émise par les groupes politiques, portait sur les dérogations que vous avez vu dans la note, qui n'étaient pas assez importantes pour certains élus. Juste pour vous dire que les dérogations en question concernent les pompiers, les personnes en situation de handicap, il y a le pass24 qui également est mis en place : 24 jours par année civile pour circuler dans la ZFE, pass ouvert à tout le monde, 24 jours par an : c'est marqué dans la note avec d'autres dérogations, véhicules de collection, accès aux soins, et les professions libérales. Il n'y a pas eu un débat très important à la métropole, ça a même été très pauvre. Oui, Monsieur KHEIRI.

Abdelhamid KHEIRI : Alors, moi je vois que ce tracé, donc, euh, c'est-à-dire que, au niveau de Laneuveville, on va continuer à recevoir tous les camions, etc. Je vois que Nancy pour eux, c'est préservé, et donc il y a des mesures d'accompagnement dans le cadre...des personnes mais dans ce cadre-là, il faudrait aussi des mesures d'accompagnement des collectivités parce que nous on va continuer à prendre toute la pollution, et donc, est-ce qu'il y a des mesures d'accompagnement du type : on aide à mettre des parkings relais avant Laneuveville, est-ce que on met en place des bus, est-ce que éventuellement on met en place, je ne vois même pas à dire ça va commencer en 2025 etcetera jusqu'en 2028 pour les particuliers. Mais donc, pour Laneuveville, il faudrait qu'on sache, qu'on programme dès maintenant. Les autres communes, vont-être concernées mais c'est juste une question de temps, qu'on soit complètement ignoré dans ce cadre-là.

Monsieur le maire : La réponse est oui. Nous, comme vous l'avez noté, ça concerne principalement la rue Gilbert Bize, la rue Pierre Crémel de la Madeleine, et l'axe Patton-Galtier. Pour répondre en partie à votre question, tout l'axe de la rue Lucien Galtier sera en réfection total courant 2026. Aujourd'hui, il y un peu près 10 000 véhicules par jour qui passe sur l'axe Galtier. L'objectif, c'est que demain, il y en ait 6 000 maximum. Déjà, si on en a plus que 6000 ce sera moins de particules fines même si 6000 ça reste quand même quelque chose. Comment ? Je vous avoue que je n'étais pas vraiment favorable il y a encore trois ans de ça, à ce qu'une partie de l'axe Galtier soit en site propre, car la copie qu'on nous avait donné lors des groupes de travail en 2021, on n'avait pas de solutions vraiment viables mais sur les derniers projets qu'on a, sur les propositions parce qu'on avance, sur les dernières propositions de la métropole, on a certaines parties en site propre.

L'objectif, il est clair, dissuader les véhicules de passer par là, encourager les Portois, les Varangévillois, à prendre les axes autoroutiers, et ne plus faire de la Madeleine-Patton-Galtier une autoroute, et un axe plus rapide d'accès vers Nancy. Donc pour répondre en partie à votre question, l'objectif, c'est sur ces travaux de réfection de voirie, réduire au maximum les voitures et leurs passages. Ça ne résoudra pas intégralement tout le problème mais ça y contribue un petit peu. Ça répond à votre question ?

Abdelhamid KHEIRI : J'ai l'impression que Nancy se débarrasse du problème, et décharge sur les autres.

Monsieur le maire : A Nancy, il n'y a pas, je suis d'accord avec vous, mais il n'y a pas d'axe comme on voit à Laxou, il n'y a pas de grands axes comme ça à Nancy. Donc ça se passe différemment mais je suis d'accord avec vous, Nancy est largement exonérée. Vous avez des remarques, d'autres questions ? On va vous demander votre avis. Alors, 15 avis favorables et 6 avis défavorables. Relevez la main, il faut qu'on regarde avec les pouvoirs. Alors 6 plus 1 : 7. Alors 7 avis défavorables. Qui s'abstient, alors non, ce ne sont pas les abstentions qu'on demande, il faut soit être favorable, soit défavorable ce sera noté dans la délibération.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Alors défavorable

Patrice MARCHAL : Il faut recompter.

Monsieur le maire : Alors, levé la main si vous êtes défavorable, ou deux mains si vous avez un pouvoir. 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11, 12. Donc 12 avis défavorables. Mais comme il y a plus d'avis favorable, on émettra un avis favorable. Alors on enchaîne.

Adopté avec 14 voix pour et 12 voix contre.

VIII) Vente de l'immeuble communal dit « Immeuble des Aulnois »

Monsieur le maire : L'immeuble des Aulnois et la vente, point numéro huit et je donne la parole à Jean-Paul GAVRILOFF.

Jean-Paul GAVRILOFF : Merci Monsieur le maire, mes chers collègues, vous savez que nous avons délibéré le 21 décembre 2023 pour procéder à la vente de l'immeuble d'habitation situé 4 rue des Aulnois. Je rappelle, surface habitable de 391 m², 3 appartements, et une parcelle de 1 200 m². Le mandat confié à l'Agence immobilière Dubois Immobilier a permis de trouver un acquéreur au prix net vendeur de 340 000 euros. Somme légèrement supérieure à l'avis du service des domaines qui avait retenu une valeur de 330 000 €. Donc, un projet de compromis de vente est annexé à la présente note de synthèse. La Commission Finances et Vie économique s'est réunie le 1^{er} octobre 2024, et a émis un avis favorable. Donc, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, ainsi que l'acte authentique à venir pour finaliser cette cession immobilière. Petite précision, vous savez qu'il y a des locataires dedans, et donc des mesures ont été pour d'une part les prévenir et trouver des solutions de relogement.

Monsieur le maire : Des questions ? Oui, Monsieur OMARI en premier.

Sofiane OMARI : Ce qui est un peu interrogeant, frappant, d'après le site export.data.gouv.fr, j'ai rentré la rue des Aulnois, et j'ai regardé un peu la valeur. Juste dans cette rue-là, les biens sont vendus à 1 300 voire à 2 000€ le mètre carré. Bien sûr, il y a la valeur, estimation des services des domaines mais quand on calcule bien, on est bien en dessous de la valeur, de la vraie valeur en quelque sorte des habitations qui sont dans la même rue. En faisant bien les calculs les 391 m², je ne comprends pas, c'est un bien qui a été vendu 870€ par mètre carré. Donc bien en dessous des habitations qui sont dans la même rue : entre 1300 et 2000€ sur le site export.data.gouv.fr, par le cadastre, la rue et on voit un peu l'estimation des biens. Donc, le constat c'est qu'on est en dessous de la vraie valeur, malgré l'avis des domaines, c'est bien en dessous de ce que ce bien pourrait apporter dans cette commune-là. Donc, c'est vrai que c'est bien dommage.

Jean-Paul GAVRILOFF : Enfin, j'apporte une précision, vous résonnez sans doute pour le prix au mètre carré d'une maison individuelle, n'oubliez pas que c'est un immeuble sur trois niveaux et il faut voir après le niveau d'entretien avec pas mal de travaux à faire, c'est la raison principale qui nous amène un peu...

Sofiane OMARI : Il y a quand même une parcelle de 1 200 m², c'est énorme, c'est important. Comme je dis ceux sont un peu près les prix du quartier en quelque sorte. On brade les biens de la commune.

Patrice MARCHAL : Juste une précision qui diminue la valeur du bien, c'est qu'il y a un locataire qui est présent jusqu'en 2027. Et quand on vend avec un locataire, ça diminue la valeur du bien de manière non négligeable. C'est quand même à prendre en compte. Généralement, on diminue les biens de 20 à 30% si le locataire est toujours dedans. Ensuite, à savoir que la toiture du bâtiment est dans un état qui est limite, et qui demande à être refaite. Donc quand on va additionner les frais, le prix sera largement supérieur au prix du mètre carré.

Monsieur le maire : Monsieur KHEIRI.

Patrice MARCHAL : C'est d'ailleurs pour ça que la commune a préféré le vendre tout simplement parce que les coûts d'entretien sont bien trop élevés. Parce que je pense que la commune n'est pas agent immobilier et n'a pas vocation à louer des biens comme ça. De toute façon à terme, il devenait presque même...si les diags restés F etcetera, il aurait fallu à terme faire des travaux de rénovation avec des coûts élevés.

Monsieur le maire : Monsieur KHEIRI et après Monsieur DEGEILH.

Abdelhamid KHEIRI : Oui, moi, ma question, c'était par rapport à l'incidence sur les finances, sur notre bilan comptable. Est-ce qu'on peut renseigner au Conseil, la valeur nette comptable de ce bien dans la comptabilité de notre commune, ça d'une part et puis si c'est le prix de vente est supérieur à cette valeur nette comptable, quel est le fléchage de l'utilisation du produit de la vente. Est-ce que ça va être fléché vers de l'investissement ou plutôt du fonctionnement ?

Monsieur le maire : Alors on prend la question de Monsieur DEGEILH et on répondra à toutes les questions après.

Stéphane DEGEILH : Moi, ce n'est pas une question, c'est simplement une précision. J'ai travaillé pendant de nombreuses années avec le service des domaines, je m'occupais des affaires foncières dans la commune où je travaille. Les domaines évaluent un bien en fonction des ventes qui se sont faites dans le secteur, ils ont un logiciel dans le temps qui s'appelait « œil » maintenant ça a changé. Ils ont des référentiels de prix c'est surtout après une visite du bien qui détermine l'état du bâti, et par rapport à l'état du bâti, ils font une valeur vénale. Alors, le rapport n'a pas été transmis mais normalement, ça doit faire au moins trois pages et ils font une estimation très complète. Là-dessus, sur la valeur, on ne vend pas en dessous de la valeur du bien parce que justement la somme des 330 000 € c'est pour les biens qui font plus de 180 000€ quand la commune fait une cession qui vaut plus de 180 000 €, elle est obligée de vendre au prix de l'estimation des domaines voire au-delà c'est mieux à minima. Et si jamais on veut aller en dessous, il faut le justifier.

Monsieur le maire : Ce n'est pas le cas, c'est le contraire.

Stéphane DEGEILH : Comment ?

Monsieur le maire : Là c'est le contraire.

Stéphane DEGEILH : Pour vendre. Oui mais si on voulait vendre en dessous du prix de l'estimation...

Sylvie COLIN : Ce n'est pas le cas.

Monsieur le maire : Oui mais là, ce n'est pas le cas. On vend plus cher que le service des domaines.

Stéphane DEGEILH : C'est ce que j'ai dit avant, j'ai dit tant mieux. Donc là-dessus, on peut être rassuré sur le prix de vente, sur le prix de cession tel qu'il est indiqué parce qu'il est conforme au prix du marché. Les domaines travaillent très sérieusement, ce sont les services de l'état et justement s'ils donnent ces valeurs, c'est pour éviter que les communes ou que certains maires fassent un peu n'importe quoi avec les biens communaux, favorisent les amis en les vendant moins chers comme ça a pu se faire dans le passé.

Monsieur le maire : Sans commentaire. D'autres remarques ?

Jean-Paul GAVRILOFF : Je n'ai pas trop compris, la valeur, vous dites ?

Abdelhamid KHEIRI : C'est la valeur nette comptable. Vous avez un bien qui a une valeur nette d'acquisition, et après on enlève les amortissements

Monsieur le maire : C'est pour un bien immobilier ça.

Abdelhamid KHEIRI : Même un bâtiment, ça s'amorti.

Stéphane DEGEILH : Il est tellement vieux celui-là qu'il est amorti.

Monsieur le maire : Elle est nulle la valeur.

Abdelhamid KHEIRI : Donc, si la valeur nette comptable elle est nulle, ça veut dire que le produit de la cession sera exceptionnel comptablement.

Monsieur le maire : En investissement

Jean-Paul GAVRILOFF : Oui, comme Monsieur le maire vient de le préciser, ce sera en investissement.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Et vous savez déjà ce pour quoi ce sera employé ?

Monsieur le maire : Oui.

Jean-Paul GAVRILOFF : Des travaux qui sont gelés, en suspens. Je pense notamment aux éclairages de différents bâtiments, des tennis, du stade de foot. Moi je pense à ça mais mon collègue Patrice est un dépensier au niveau des travaux.

Patrice MARCHAL : Ce n'est pas moi qui ai la signature. Non mais par exemple, il y a aussi la toiture des cinq fontaines qui a un besoin d'être refaite. On ne sait pas précisément comment, parce qu'il y a un certain nombre de fuites sur ce bâtiment. Et les orientations qu'on nous présente seraient de refaire complètement la toiture. Et là les 300 000€, je ne sais pas s'ils nous permettront de refaire la toiture. Ça fait partie des options.

Monsieur le maire : D'autres remarques ? D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions, on vous remercie.

Adopté avec 19 voix pour et 7 abstentions.

IX) Convention de financement du conseiller numérique

Monsieur le maire : Point numéro neuf, la convention de financement de notre conseiller numérique. Je redonne ma parole à Jean-Paul GAVRILOFF.

Jean-Paul GAVRILOFF : Je vous remercie Monsieur le maire. Mes chers collègues. Dans le cadre du volet « Inclusion numérique » du plan France Relance, l'État a lancé en 2021 le dispositif « Conseiller numérique » piloté et animé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce dispositif permet à des structures publiques et privées qui emploient un ou plusieurs Conseillers numériques de percevoir une subvention afin de financer ces emplois ainsi que la formation des Conseillers numériques.

Dès 2021, la commune de Laneuveville-devant-Nancy, s'est engagée dans ce dispositif et a procédé au recrutement d'un Conseiller numérique. Ce Conseiller numérique accompagne les usagers sur trois thématiques considérées comme prioritaires : soutien dans les usages quotidiens du numérique, sensibilisation aux enjeux du numérique et favorisation des usages citoyens, accompagnement vers l'autonomie pour réaliser seuls des démarches administratives en ligne. La Caisse des dépôts et consignations est mandatée par l'État pour apporter son appui au dispositif piloté par l'ANCT. À ce titre, elle opère plusieurs actions au nom et pour le compte de l'État dont l'instruction des demandes de subventions déposées par les structures qui disposent de postes de Conseillers numériques attribués en amont par l'ANCT et le versement de subventions aux structures accueillantes. La commune donc de Laneuveville-devant-Nancy a été bénéficiaire durant trois ans du financement exceptionnel de 50 000 euros, prévu par le plan de relance pour faire face à une situation d'urgence. L'Etat, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations s'est engagé à maintenir un niveau élevé de financement avec une subvention de 42 500 euros répartie sur trois années supplémentaires, soit 2024, 2025 et 2026. Aujourd'hui la ville dispose d'un poste de Conseiller numérique dont le contrat a été renouvelé pour la période 2024-2027 afin de mener à bien les activités de médiation numérique suivantes : créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs sur les 3 thématiques de services identifiées dans le préambule de la Convention ; proposer des initiations au numérique dans des lieux de passages (mairies, bibliothèques, espaces France services, marchés, etc. ; d'accompagnement aux usages numériques mise en place (portes ouvertes etc.). Le projet de convention joint en annexe définit les modalités pratiques de ce soutien financier. La commission Finances et vie économique qui s'est réunie le 1^{er} octobre 2024, a émis un avis favorable. Donc, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir valider les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.

Monsieur le maire : Vous avez des remarques ? Des questions ?

Françoise BMMES : C'est quoi le coût salarial du conseiller numérique ?

Jean-Paul GAVRILOFF : Entre 30 et 35 000 euros.

Françoise BMMES : Par an ?

Jean-Paul GAVRILOFF : Par an.

Monsieur le maire : Autre chose ?

Jean-Paul GAVRILOFF : Une toute petite remarque. Je pense que vous savez que le travail du conseiller numérique que nous avons est très apprécié par l'ensemble de la population. Lucas, puisque c'est son prénom fait un peu l'unanimité auprès de tous public. Que ce soient les jeunes ou les anciens.

Monsieur le maire : Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci pour cette belle unanimité pour notre Lucas.

Adopté à l'unanimité.

X) Convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture – Maison pour tous pour le versement de la subvention 2024

Monsieur le maire : Point numéro dix, sur la convention avec la MJC. Je redonne la parole à Jean-Paul GAVRILOFF.

Jean-Paul GAVRILOFF : Je vous présente, bien que ça concerne une convention avec la MJC. Ma collègue Danielle CHARPENTIER pourra s'il y a des questions sur le détail de la convention y apporter des précisions mais je vous le rapporte car il y a des incidences financières. Plusieurs conventions nous lient avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC). Une première convention, renouvelée pour 3 ans début 2022 règle les conditions d'utilisation des salles, annexes et matériels mis à disposition de la MJC et devait être renouvelée en 2025. Tout de suite une précision, cette convention n'existera plus, puisque la convention que vous allez adopter va permettre à compter de la signature qu'il y ait une seule convention qui règlera le problème de subvention et l'utilisation des locaux. Une seconde convention relative au concours financier apporté par la collectivité fixe l'objet, le montant, les modalités de versement de la subvention, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation. Je ne vous rappelle pas les lois, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rendant obligatoire cette convention dès lors que le montant de la subvention est supérieur à 23 000 euros. Cette convention était historiquement signée chaque année avec la MJC. Au vu de l'importance du partenariat entre l'association et la commune, des besoins de partage des objectifs et de visibilité sur la trajectoire et les financements à octroyer, une convention pluriannuelle unique, fixant les conditions de mise à disposition de moyens, et les modalités du partenariat, vous est proposée pour la période 2024-2026. Le montant de la participation financière de la commune dépend toutefois d'un vote chaque année en conseil municipal ainsi que de l'inscription des crédits au budget communal, c'est pourquoi un avenant sera proposé chaque année pour préciser le montant de subvention octroyé. Vu l'avis favorable de la commission Finances et vie économique du 1^{er} octobre 2024, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de ce projet de convention pluriannuelle 2024-2026 avec la MJC de Laneuveville et d'autoriser le Maire à les signer au nom et pour le compte de la Commune. Ce qui n'est pas dans la délibération et que je tiens à préciser, vous avez voté de mémoire une subvention de 138 000 € cette année pour la MJC qui était subordonnée à éventuellement une augmentation, s'il recrutait un animateur dans le pôle jeunesse. Cette personne a été recruté le 2 septembre et je pense qu'en décembre prochain, nous serons amenés à évoquer ce dossier pour verser une subvention complémentaire à la MJC pour couvrir l'emploi de cette personne recrutée de ce pôle jeunesse, animateur ados, je ne sais pas quel est son titre exact au sein de la MJC mais vous avez compris ce que je voulais vous dire.

Guylain TROUVE-VALLEE : Donc, c'est 35 000€ pour le poste d'animateur jeunesse en plus.

Jean-Paul GAVRILOFF : Non la somme n'est pas encore définie. On versera sans doute une subvention complémentaire en 2024 pour les trois derniers mois.

Guylaine TROUVE-VALLEE : C'est écrit.

Monsieur le maire : La municipalité prendra en charge le salaire de l'animateur à hauteur de 4/12^{ème}, quatre mois sur douze sous la forme d'une subvention donnée à la MJC. Quatre mois sur douze, il est arrivé en septembre.

Danielle CHARPENTIER : Le 2 septembre précisément.

Dimitri MARCHAL : Si la personne gagne 24 000 € par an, on donnera 24 000. Si elle gagne 50 000, elle en aura 30 000, 35 000.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Dans la limite de 35 000€ par an.

Danielle CHARPENTIER : C'est ça. Là qui n'a pas été encore présenté en Conseil.

Monsieur le maire : D'autres remarques ?

Jean-Paul GAVRILOFF : C'est pour ça que je vous ai dit, mais je voulais vous donner l'information. Le montant était 138 000 et donc il y aura un petit complément, je pense qu'on délibérera au mois de décembre sur ce point-là.

Monsieur le maire : D'autres choses ? Qui est contre ?

Guylaine TROUVE-VALLEE : Alors moi, je suis quand même un peu étonnée parce que ça fait quand même un moment qu'on attendait cette convention. Vous nous aviez dit qu'on aurait une convention d'objectifs partagés un peu avec la MJC et puis en fait, quand on lit vraiment ce qui est écrit, ce qui appartient à cette MJC, c'est de faire son travail quoi. On ne voit pas vraiment une impulsion nouvelle.

Jean-Paul GAVRILOFF : Alors ce qu'il faut savoir Guylaine, c'est que c'est une association de loi 1901, on n'a pas...dans la gestion de la MJC.

Sylvie COLIN : A faire d'ingérence...

Danielle CHARPENTIER : On n'a pas à faire d'ingérence.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Non mais c'était dans les précédents Conseils municipaux. Vous aviez évoqué cette convention à venir, en nous disant on va faire une convention pour trois ans, qu'on a des attentes spéciales, particulières, c'est même indiqué dans les comptes rendus. On a des objectifs...

Monsieur le maire : Le recrutement d'un animateur par exemple, ça en fait partie.

Guylaine TROUVE-VALLEE : D'accord.

Sylvie COLIN : Il faut savoir que la convention a été rédigée avec le directeur de la MJC. C'est en partenariat. Et il y a une volonté de ne pas faire d'ingérence dans le fonctionnement de la MJC.

Danielle CHARPENTIER : A noté que l'animateur recruté le 2 septembre a déjà commencé à prospecter dans les collèges et ça semble bien en route.

Monsieur le maire : Dimitri, oui.

Dimitri MARCHAL : Il y a aussi le « Plan Mercredi » qui est revu en partenariat avec la MJC qui prend à sa charge...

Guylaine TROUVE-VALLEE : C'est toujours bien de quantifier un peu, de pouvoir évaluer quand on donne des subventions et c'était ça, moi je l'avais compris comme ça. C'est pour ça que je reste un peu sur ma faim.

Françoise BMMES : C'est le principe des centre sociaux, la CAF d'avoir effectivement...

Guylaine TROUVE-VALLEE : D'avoir une évaluation et la présenter comme c'est présenté, bah non. On voit bien, c'est comme avant.

Sofiane OMARI : Ça manque de précisions.

Stéphane DEGEILH : Ce qui manque peut-être, on ne voit pas forcément les liens, c'est peut-être rappelé les objectifs partagés du « Plan Mercredi », c'est peut-être par rapport et ça ce n'est pas de l'ingérence, c'est ce qu'on met dans les conventions d'objectifs. Moi je sais qu'à l'époque, déjà quand il avait fallu financer un poste pour avoir un encadrement pour les jeunes, pour les ados, je m'étais posé la question : pourquoi c'est pas la ville qui porte et finance le poste, et si on souhaite mettre une politique en place, c'est vrai que on ne peut pas

imposer à une structure associative une vision, et c'était plus simple en fin de compte, d'avoir une personne dans nos services, ça permettait de mettre des actions et développer des politiques en fin de compte. Là-dessus, moi j'étais en minorité quand j'avais proposé ça à l'époque, donc, voilà. On peut se poser la question, mais la convention d'objectif sert à ça justement : à fixer des thématiques, avec différents dispositifs.

Monsieur le maire : c'était également mon choix, que je souhaitais impulser au niveau des élus de la majorité mais ce n'était pas le choix de la MJC. Ils préféraient eux, avoir la main sur la personne recrutée. Alors le recrutement s'est passé en binôme : MJC avec les services de la ville et les élus. Mais la MJC ne souhaitait pas...si on avait nous même procédé au recrutement on leur aurait imposé un mode de fonctionnement et ils préfèrent avoir la liberté, c'est un choix de la MJC. On écoute les associations qui sont autour de nous, qui représentent quand même le plus grand nombre de licenciés dans la commune. C'est beau ça, on est à l'écoute de la MJC.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Moi je regrette quand même qu'on n'évalue pas.

Danielle CHARPENTIER : Ce que vous attendez c'est qu'on vous liste toutes les activités de la MJC ?

Sofiane OMARI : Non une feuille de route pour qu'on sache pourquoi on donne une subvention.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Madame BMMES l'a bien exprimé, c'est comme ça se pratique.

Sylvie COLIN : C'est un contrat d'objectifs.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Voilà.

Sylvie COLIN : Je partage.

Sofiane OMARI : Un contrat d'objectifs.

Sylvie COLIN : Je partage, oui.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Je reste sur ma faim. Nous je pense que notre position sera de nous abstenir parce que on n'est surtout pas contre la MJC.

Monsieur le maire : On espère bien. Merci. D'autres remarques ? D'autres questions ? Qui s'abstient ? Levez la main : 1,2,3,4,5,6,7. Merci beaucoup.

Adopté avec 19 voix pour et 7 abstentions.

XI) Convention avec les associations sportives bénéficiant en 2024 d'une aide de la collectivité supérieure à 23 000 euros

Monsieur le maire : Point suivant, conventions pour le domaine du sport cette fois ci. Trois associations sportives et je redonne la parole à Jean-Paul GAVRILOFF.

Jean-Paul GAVRILOFF : Selon l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « constituent des subventions [...] les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives [...]". Selon l'article 10 de cette même loi, « toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie". Le décret donc, n°2001-495 du 6 juin 2021 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixe ce seuil à 23 000 euros. Comprenez bien donc qu'il y a deux choses

qui sont prises en compte : les aides directes financières et le support matériel qu'on leur apporte. En ce qui nous concerne, il y a trois associations qui sont concernées : l'ATL (Tennis Laneuvevillois) qui a touché une subvention de 15 500€ et les avantages en nature estimé à 42 976€ soit un total de 58 476€. Deuxième association, l'ESL foot, subvention directe en numéraire 16 000€, les avantages en nature 71 016€ soit 87 016€ et troisième association, Laneuveville Haltéro Musculation Santé, 11 000 d'argent touché et en nature avantages 14 231€ soit un total de 25 231€. C'est pourquoi il est nécessaire de signer avec ces associations une convention est jointe en annexe.

Monsieur le maire : Il faudra juste s'il vous plaît sur la première page de la convention de l'ATL noter Maxime GUIDON pour le président. C'est la seule information qui manquait, on la rajoutera.

Jean-Paul GAVROLOFF : Donc, on signe une convention avec ces trois associations, vous avez le projet qui est joint en annexe. Donc la commission Finances et vie économique du 1^{er} octobre 2024 propose au Conseil municipal d'approuver les termes de ces projets de conventions et d'autoriser le Maire à les signer au nom et pour le compte de la Commune.

Monsieur le maire : Des remarques ? Oui Madame BAZIN.

Magali BAZIN : On nous présente l'engagement financier mais est-ce qu'il existe une convention sur la mise à disposition des locaux avec ces associations.

Monsieur le maire : Oui.

Magali BAZIN : Ok. On pourra l'avoir ou pas ?

Monsieur le maire : Oui, ce ne sont pas des documents confidentiels. D'autres remarques ?

Guylaine TROUVE-VALLEE : Oui, une question toute bête.

Monsieur le maire : Il n'y a pas de question bête.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Les clubs sportifs en l'occurrence, ils sont bien assurés ? Ils s'assurent bien pour l'occupation des locaux ?

Monsieur le maire : Justement, ils nous donnent l'attestation d'assurance chaque année avec la demande de subvention. Avec le CER (Contrat d'Engagement Républicain) et les autres documents qu'on leur demande.

Jean-Paul GAVRILOFF : Ceux qui occupent des bâtiments. C'est une obligation.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Oui, je sais que c'est une obligation mais parfois ce n'est pas toujours suivi.

Monsieur le maire : Non, on leur demande.

Guylaine TROUVE-VALLEE : C'est pour ça que je disais : je pose bêtement la question, donc je la pose.

Monsieur le maire : Pas de question bête. D'autres remarques ? On donne la parole à Monsieur le directeur général des services.

Christophe BANZET : Il faut juste qu'on vérifie car je ne suis pas absolument certain à 100% que les associations aient bien une convention en cours pour la mise à disposition des locaux.

Monsieur le maire : On va vérifier pour toutes les associations.

Patrice MARCHAL : Au titre du Triathlon, je sais qu'on a une convention et on a donné les attestations d'assurance.

Monsieur le maire : Le Tennis, il y en a une, je l'ai déjà vu, c'est sûr et certain.

Patrice MARCHAL : Et on l'a fait car on avait subi un vol, et justement c'est ce qui a permis d'être dédommagé par l'assurance.

Monsieur le maire : D'autres remarques ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Adopté à l'unanimité.

XII) Subvention à la coopérative scolaire de l'Ecole Montaigu

Monsieur le maire : Point numéro douze sur la subvention à la coopérative scolaire de l'école Montaigu et je redonne la parole à Monsieur GAVRILOFF.

Jean-Paul GAVRILOFF : Merci Monsieur le maire, mes chers collègues. Chaque année, les classes de CM2 des écoles de Laneuveville-devant-Nancy se déplacent à la manifestation Le Livre sur la Place organisée par la Ville de Nancy. Traditionnellement la commune prend en charge la location d'un bus pour le transport des élèves de l'école jusqu'au lieu de l'événement. Cependant, certaines écoles empruntent toutefois le réseau de transport en commun de la Métropole plutôt que d'affréter un bus privé. C'est pourquoi la commune laisse le choix entre deux types d'aide : soit la location d'un bus afin de se rendre sur place, ou une subvention de 100 € versée sur le compte des coopératives scolaires attribuée pour l'achat de livres sur place. L'école de Montaigu a choisi donc de percevoir la subvention de 100 €, c'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 100 € à la coopérative scolaire de l'Ecole Montaigu étant précisé que les crédits inscrits au budget sont suffisants. La Commission Finances et Vie économique a prononcé et donné un avis favorable lors de sa réunion du 1^{er} octobre dernier.

Monsieur le maire : Des remarques ? Observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

XIII) Groupement de commandes pour l'achat des articles de ménage, les décapants détergents nettoyants, les produits d'entretien, les produits à usage unique, les consommables/distributeurs et les sacs poubelles

Monsieur le maire : Point suivant sur le groupement de commandes et je redonne la parole à Jean-Paul GAVRILOFF

Jean-Paul GAVRILOFF : Donc, les communes comme vous le savez du secteur Sud-Est du Grand Nancy Fléville-devant-Nancy, Jarville-la-Malgrange, Heillecourt, Houdemont, Laneuveville-devant-Nancy et Ludres coopèrent sur de nombreuses thématiques. Devant les nouveaux enjeux liés à la réduction des marges de manœuvres financières, elles ont décidé d'approfondir leur coopération dans de nouveaux domaines et notamment la constitution de groupements de commandes sur des thématiques communes. Le groupement porte cette fois-ci sur l'achat des articles de ménage, les décapants détergents nettoyants, les produits d'entretien, les produits à usage unique, les consommables/distributeurs et les sacs poubelles qui arrive à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé de le renouveler. Le présent groupement de commande est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028, renouvelable une fois pour une durée d'une année entière. Après définition du besoin de chaque membre du présent groupement de commandes, la réalisation de ces besoins passera par la conclusion d'un marché mono-attributaire dans le but de rationaliser les achats et réaliser de potentielles économies d'échelle, avec la possibilité de réaliser des marchés subséquents pour les équipements non listés dans le bordereau des prix unitaires. La commune de Fléville-devant-Nancy se

propose d'être à nouveau le coordonnateur du présent groupement. A l'instar du précédent groupement, il est proposé de mutualiser les frais de publicité entre les membres. Le coordonnateur prendra les frais à sa charge et les facturera aux membres du groupement selon la formule suivante que vous avez en dessous. Vu l'avis favorable de la commission Finances et vie économique du 1^{er} octobre 2024, il est proposé au Conseil municipal : d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat des articles de ménage, les décapants détergents nettoyeurs, les produits d'entretien, les produits à usage unique, les consommables/distributeurs et les sacs poubelles ; d'accepter que la commune de Fléville-devant-Nancy soit désignée coordonnateur du groupement ; d'accepter la participation financière de la commune conformément à l'article 4 de la convention ; et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente délibération au nom et pour le compte de la commune.

Monsieur le maire : Vous aurez noté également qu'il n'y a pas que des communes, il y a aussi les CCAS d'Heillecourt, de Ludres et l'institut des sourds de la Malgrange Jarville qu'il faut noter. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

XIV) Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL X-Démat

Monsieur le maire : Point numéro quatorze, l'examen du rapport de gestion du CA de la SPL X-Démat. Je redonne la parole à Jean-Paul GAVRILOFF.

Jean Paul GAVRILOFF : Merci Monsieur le maire, mes chers collègues. Par délibération du 22 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDémat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier d'outils de dématérialisation mis à disposition et en particulier de XMarchés. A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion de cette société. Par décision du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-XDémat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, s'est réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque. En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration. Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-XDémat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement en particulier en assemblée spéciale et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL. Alors que contient ce rapport de gestion : le nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023), le chiffre d'affaire de 1 558 320 €, le résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », ce poste se trouve porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société. Il vous est précisé : vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021. Donc, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe.

Monsieur le maire : Donc, juste deux informations, on a adhéré à la SPL pour la plateforme des marchés publics en 2022 et les frais de la prestation quand même, sont forfaitaires. C'est le forfait de base et il est à 900€ hors taxe par an. Ce qui représente 1080€ TTC. Voilà pour les informations. Des remarques ? Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? On vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

XV) Renouvellement de la convention de mutualisation du Délégué à la Protection des Données avec les communes

Monsieur le maire : Point numéro quinze, sur la convention de mutualisation du DPO et je donne la parole à Sylvie COLIN.

Sylvie COLIN : Merci Monsieur le maire, euh, comme vous le savez mes chers collègues, la protection des données à caractère personnelles est une obligation légale depuis maintenant six ans avec l'entrée en application du RGPD en 2018 et c'est un dispositif qui était plutôt perçu comme un enjeu de sécurité pour le fonctionnement pérenne des organisations : ça c'est la cyber-malveillance et il est devenu plutôt désormais une opportunité pour structurer la réflexion face au traitement complexe au recours au *cloud* et le développement de l'intelligence artificielle pour ne citer que cela. Donc le poste de DPO a été rendu obligatoire par le législateur et il est mutualisable. A la métropole, nous avons une DPO en l'occurrence qui exerce les missions depuis juillet 2018 pour le compte de chaque maire ou du président et qui a conventionné avec la métropole, donc, il y a une convention et au terme des six ans, il faut prévoir un renouvellement de cette convention. A l'échelle du territoire métropolitain, les adhérents sont au nombre de 18 à l'échelle des 20 communes de l'agglomération nancéenne ainsi que les CCAS, qui sont des entités juridiques bien distinctes. On y trouve également 3 syndicats mixtes qui ont rejoint la mission en 2021. La métropole refacture aux communes le coût de la prestation, donc, sur la base de 0,35€ par habitant. C'est un coût qui reste inchangé depuis la première délibération et d'installation. Pour mettre en œuvre ce coût-là..., il sert à mettre en œuvre le service commun. C'est-à-dire avoir un collaborateur, avoir un logiciel métier, et des prestations externes quand il en faut. La CRC a souligné le parfait équilibre des comptes lors de son dernier contrôle. Vous avez vu à l'intérieur de cette convention que cette mission est identique à tous les autres DPO dans les métropoles. C'est-à-dire qu'il s'agit de prémunir les adhérents contre les risques techniques et juridiques importants en matière de conformité de RGPD. Nous savons tous que tout manquement est sanctionné, amendes, pénal, et peut porter atteinte en terme d'image bien évidemment et de crédibilité à l'organisme qui est concerné. Alors, pour vous donner un petit peu de détail, quelques exemples : le DPO va mettre en conformité les questionnaires qui sont destinés à connaître les attentes des habitants pour ne pas collecter des données illégitimes, il va également nous aider à insérer des mentions légales pour répondre aux obligations réglementaires de transparences fixées par le RGPD, nous aider à rédiger des clauses de RGPD dans les marchés de sous-traitance où répondre aux demandes d'accès des personnes concernées. Ce sont des sollicitations que l'on fait au DPO concernant les services au quotidien. Alors aujourd'hui, plus qu'il y a six ans, le DPO est confronté à l'utilisation des données qui est complexe et qui sollicite de nombreux protocoles qui sont prévus par la réglementation, et qui sont parfois difficile à mettre en œuvre, j'en citerais trois notamment l'homologation des téléservices qui sont des outils qu'on utilise de plus en plus dans les communes et qui permettent justement l'interaction des services avec l'administration et les administrés. La rédaction également des AIPD, c'est-à-dire des Analyses d'Impacts de la Protection des Données qui constituent des études de sécurité qui sont renforcées sur les traitements et qui nécessitent d'être validées au plus haut niveau et puis l'IA. Face à la croissance de la technologie, il faut en définir les usages dans nos collectivités et le DPO doit être sollicité comme pour tous les autres traitements pour faire des recommandations en amont des projets et vérifier la conformité réglementaire. Donc, le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun à la protection des données avec les communes membres doit permettre de continuer ce travail qui est entrepris et renforcer la gouvernance de la protection des données et donc je pense que vous avez pris connaissance de la convention et que à ce sujet, je vous invite à valider les termes de ce projet, de cette convention pour la période 2024-2026 sachant que c'est renouvelable une fois par tacite reconduction étant bien sûr précisées bien sûr que les crédits nécessaires à s'avoir 2331€ pour l'année 2024 sont disponibles au budget 2024 et d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention au nom de la commune.

Monsieur le maire : Des remarques ou des questions sur cette convention ? Oui Monsieur KHEIRI.

Abdelhamid KHEIRI : J'avais une remarque, ça dépasse peut-être un peu ce que Madame COLIN a expliqué, par rapport à la protection, là j'ai compris que c'était plutôt pour gérer les données que la ville serait amenée à

collecter par exemple mais dans ce grand cadre-là, est-ce que notre ville est protégée par rapport à des cyber-attaques ? Est-ce qu'il y a un type de mutualisation, de protection à l'échelle de la métropole ?

Sylvie COLIN : Alors effectivement, on a donc un autre organisme qui y travaille, c'est la DSIT à la métropole. Vous avez vu page 19, il y a une répartition entre le DPO et la DSIT. Et justement c'est pour toutes ces questions d'assistances, d'études, d'audits, et d'exercices des droits etcetera qui sont étudiés pour essayer de vous protéger un maximum. Page 9, et pas page 19.

Monsieur le maire : D'autres remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

XVI) Action de prévention à la santé bucco-dentaire chez le tout-petit (0-3 ans) – Convention avec l'Université de Lorraine

Monsieur le maire : Le point numéro seize, sur l'action de prévention pour les tout-petits (0-3 ans) avec l'UL et je redonne la parole à Sylvie COLIN.

Sylvie COLIN : Merci Monsieur le maire, mes chers collègues, nous allons parler brossage de dents. On sait tous que le brossage de dents est une action de prévention à la carie dentaire, quel que soit l'âge, c'est un problème de santé publique, et il est identifié dès la petite enfance. En effet, les caries précoces de l'enfant apparaissent à partir de l'âge de 1 an. Faut-il qu'il ait quand même des dents le petit mais bon c'est l'étude qui a été faite. Cependant, même si le nombre d'enfant sans caries augmente, puisqu'il y a quand même une prévention au niveau de la santé publique, on observe toujours des caries chez les tout-petits, et les très jeunes enfants sont plus exposés aux risques de pathologies dentaires. Donc nous souhaitons conventionner avec la faculté d'odontologie qui propose des actions de sensibilisation et de prévention faite par un étudiant en dentaire, il va se déplacer au Relais Petit Enfance le 20 novembre 2024 et s'adressera principalement aux assistantes maternelles accompagnées de leurs petits. Et par ce biais, aux familles des enfants, puisqu'un livret d'information sur le brossage de dents et de la langue sera transmis à la suite de cette intervention. Donc, je vous propose d'approuver les termes de la convention qui est jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Monsieur le maire : Des remarques ?

Françoise BMMES : La période de couverture de la convention, c'est quoi ?

Sylvie COLIN : Ah je ne sais pas.

Monsieur le maire : Alors...

Sylvie COLIN : Ce serait bien que ce soit une convention à long terme parce que je souhaiterais pouvoir...

Monsieur le maire : Alors, je ne vois pas de...

Dimitri MARCHAL : C'est juste une action de prévention, il ne doit pas y avoir...

Monsieur le maire : C'est ponctuel en fait.

Françoise BMMES : C'est juste une action simple qui dure qu'un jour ?

Monsieur le maire : Le 20 novembre, c'est pour ça que dans l'article 11, il n'y a pas de durée de la convention.

Abdelhamid KHEIRI : Ce serait bien que quelqu'un prenne le relais après quoi.

Sylvie COLIN : Ah oui, c'est quelque chose qui est envisagé en maternelle et élémentaire.

Stéphane DEGEILH : Alors justement, si quelqu'un doit prendre le relais après au niveau du contrat local de santé, la métropole met 50 000€ par an pour soutenir des actions de prévention en matière de santé. Donc, alors, suite à des appels à projets, alors cette année c'était pour la santé mentale, donc, il y aura après la possibilité par la suite de faire remonter cette thématique à la conférence, pour que soit inscrites les thématiques et qu'on puisse se faire subventionner soit nous, soit les associations qui portent les projets.

Monsieur le maire : D'autres remarques, d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? On vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

XVII) Convention d'objectifs partagés autour de la gestion des places de matchs sportifs pour la saison sportive 2024-2025

Monsieur le maire : Je donne la parole à Eric BRAUN sur la convention d'objectifs sur les places des matchs sportifs.

Eric BRAUN : Le 11 juillet 2024, le Conseil de la métropole a approuvé à l'unanimité le niveau de soutien et de partenariat au sport professionnel et de haut-niveau pour la saison sportive 2024/2025. Le soutien se matérialise par des subventions et des marchés de prestations avec les clubs du territoire. Dans le cadre de ces marchés de prestations avec les clubs, la métropole du Grand Nancy achète chaque année des places de matchs en direction des publics « jeunes » et des publics « fragiles ». Elle assure ensuite la distribution de ces places pour les publics visés par le biais des communes, selon une clé de répartition établie en fonction de la taille de celles-ci, dans le cadre d'une convention d'objectifs partagés. Cette année, par exemple la métropole a redescendu le nombre de places attribuées à chaque municipalité parce que elles n'étaient pas toutes utilisées. Donc, en fonction de la taille de la commune, on a eu moins de places. Pour le basket, on est passé à 8 places je crois. [Eric DA CUNHA : De 16 à 10.]. De 16 à 10 et le foot, c'est pareil.

Guylaine TROUVE-VALLEE : C'est bien la démonstration que c'est important d'avoir une convention d'objectifs partagés. Excusez-moi de rebondir là-dessus.

Monsieur le maire : Moi pour le coup, j'étais d'accord avec vous tout à l'heure.

Eric BRAUN : Je finis.

Monsieur le maire : Excusez-nous Monsieur BRAUN.

Eric BRAUN : Par la convention jointe en annexe, la métropole du Grand Nancy et les communes souhaitent améliorer le dispositif de diffusion et de suivi des places afin d'atteindre conjointement les objectifs de solidarité et de cohésion sociale définis dans les marchés référencés. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.

Monsieur le maire : Des remarques ? Des observations ?

Sofiane OMARI : Petite question, pourquoi ont-elles été baissées ? Quel est le profil des gens ciblé ?

Eric BRAUN : Ça a été baissé, ce n'est pas à cause de ça. Il y a des clubs comme...on a déjà évoqué dans les différents Conseils. Le SLUC Nancy pour ne pas le nommer, est toujours à guichet fermé, il y a des gens qui

veulent acheter des places, il n'y en a plus et pourtant, le SLUC s'est aperçu qu'il y avait pleins de gradins qui étaient vides. En fait, la métropole achète des places qui sont données aux communes et les communes soit elles ne font pas le boulot ou les places attribuées. Et justement, la métropole a demandé aux communes de flécher mieux ça et le suivi, pour dans l'avenir espérer pouvoir redonner ces places à la vente pour pouvoir contenter ceux qui en ont besoin et puis avoir le plus de monde possible.

Stéphane DEGEILH : L'autre problématique, c'est que les gamins prenaient des places mais les parents ne les amenaient pas.

Monsieur le maire : D'autres remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? On vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

XVIII) Recours au service facultatif de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le maire : Point numéro dix-huit sur le recours au service de la médecine préventive du CDG. Pour vous dire que le but de cette délibération est de renouveler notre adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion 54 dans le cadre de sa mission facultative pour la médecine préventive de nos agents. Et le plus important c'est à la page 4 des dispositions financières : vous avez à la fois les frais concernant le nombre d'agents qui sont spécifiés et également les coûts à l'heure de consultation. Voilà pour être très précis, vous avez les chiffres qui vous sont donnés. Je peux répondre à vos questions. Des remarques ? Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? On vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

XIX) Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal

Monsieur le maire : Le point numéro dix-neuf, le compte rendu des actes que vous m'avez autorisé dans le cadre de la délégation, C'est la décision municipale numéro deux : c'est le renouvellement d'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et le Climat (ALEC) de Nancy Grands Territoires pour la période 2024-2026. Et de mémoire, le coût, c'est 1€ par habitant si je ne me trompe pas soit 6 700€ pour une durée de trois ans. Pas de remarques ? Pas de questions ? Non ? Il est 22h, je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.